

Sommaire

- ↳ 29 contrats de territoire au service de l'équilibre territorial
- ↳ Contrat de territoire entre le Conseil général et la Communauté de communes du Pays de Bécherel
- ↳ Répartition des enveloppes par territoire communautaire
- ↳ Carte des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale d'Ille-et-Vilaine
- ↳ Contrat de territoire

29 contrats de territoire au service de l'équilibre territorial

Le Conseil général d'Ille-et-Vilaine, à travers la mise en œuvre de son projet stratégique, souhaite initier une nouvelle relation avec les communes, les communautés de communes et les acteurs locaux. Celle-ci doit être désormais basée sur le partenariat et la contractualisation.

Par ailleurs, le Département s'est fixé pour objectif de favoriser un développement solidaire des territoires et affiche une volonté d'équité et de redistribution des ressources. Rechercher l'équilibre territorial, c'est offrir des atouts équitables de développement et assurer les communes et intercommunalités, d'un soutien dans leurs projets.

Les contrats de territoire pour davantage de solidarité entre les territoires

La mise en place des contrats de territoire concrétise cette volonté politique.

Chacun des contrats, signé pour quatre ans, est le point de rencontre des aspirations du territoire, formalisées dans son projet de territoire, et des priorités départementales du projet stratégique. Fruit d'une réelle concertation entre les acteurs, il s'agit d'un contrat sur mesure permettant à chaque territoire de proposer des actions et des équipements de nature à répondre au mieux aux attentes et besoins de sa population.

Au total, ce sont 100 millions d'euros qui seront consacrés, sur 4 ans, à cette nouvelle politique, un montant en forte augmentation par rapport aux dispositifs antérieurs. Les enveloppes ont été déterminées par territoire communautaire en fonction de critères financiers, sociaux et de développement. L'objectif est de favoriser les territoires les moins bien dotés et de leur donner des possibilités supplémentaires de développement. La mise en œuvre de cette politique permet ainsi d'évoluer vers une redistribution des aides financières départementales plus efficiente, plus solidaire et plus équitable.

Chaque contrat de territoire s'articule autour de trois types d'aides

Le volet 1 correspond aux engagements du Conseil général sur le territoire de la communauté, et ce, dans le cadre de ses différentes programmations pluriannuelles (volet 1a). Exemples : rénovation d'un collège, aménagement en 2 X 2 voies d'un tronçon de route départementale, etc.

Sont également incluses dans ce volet, les subventions incitatives accordées par le Département au titre de ses politiques volontaristes comme l'économie et l'emploi, la petite enfance, l'habitat, les actions éducatives et le développement culturel. (volet 1b).

Les actions ainsi retenues dans le volet 1 ne sont pas financées dans le cadre de l'enveloppe dédiée à chaque territoire. Cette dernière reste donc intacte pour les volets 2 et 3.

Le volet 2 recense les opérations d'investissement qui peuvent être réalisées par une commune, une association, un syndicat de communes ou encore la communauté de communes ou d'agglomération et que le territoire aura choisi de privilégier.

Exemples : aide au financement de la restructuration d'un cinéma, à la modernisation d'un camping municipal ou encore à la création d'une base de loisirs ou d'une salle de sport.

Le volet 3 répertorie les actions de proximité que le territoire propose au titre du fonctionnement.

Exemples : aide au financement d'une course cycliste, d'une manifestation culturelle ou bien encore à l'acquisition de livres par les bibliothèques municipales.

Un guide des aides rénové

Les aides concernées par les contrats de territoire ont logiquement disparu du guide des aides qui existait précédemment. Ce dernier a été rénové pour l'adapter à cette nouvelle architecture. Les communes pourront continuer à bénéficier directement des aides du Département (par exemple, pour la rénovation d'un bâtiment communal ou d'une église).

Toujours dans cette même logique, des aides départementales directes aux particuliers sont prévues dans la nouvelle version du guide des aides : c'est le cas par exemple d'un projet de gîte rural.

Au total, le budget prévu au titre du guide des aides rénové est de l'ordre de **40 millions d'euros par an**.

Contrat de territoire entre le Conseil général et la Communauté de communes du Pays de Bécherel

Signature le 17 avril 2007

La Communauté de communes du Pays de Bécherel a décidé, en 2005, d'élaborer son projet de territoire afin de fixer sa stratégie de développement pour les 5 à 10 prochaines années.

Cette démarche prospective visait également à préparer la signature de son contrat de territoire avec le Conseil général.

L'objectif recherché était de définir un projet de développement à l'échelle de la Communauté de Communes en anticipant les évolutions à venir pour y répondre le mieux possible. Un état des lieux, ainsi qu'une analyse des faiblesses et des opportunités du territoire ont été réalisés. Cette réflexion a permis de formaliser 4 orientations stratégiques de développement à partir desquelles découle un programme d'actions.


Les orientations validées sont les suivantes :

- Préserver un cadre de vie de qualité par une politique communautaire environnementale et de maîtrise de l'urbanisation
- Renforcer la cohésion territoriale et sociale par l'établissement d'un maillage communautaire de services à la population
- Développer de nouvelles activités économiques locales par une animation communautaire accrue
- Renforcer le positionnement institutionnel de la Communauté de communes du Pays de Bécherel par une amélioration de sa gouvernance.

- Lors de la session des orientations budgétaires de décembre 2005, l'Assemblée départementale a validé les enveloppes financières affectées aux territoires pour financer les actions inscrites dans les contrats. Le territoire de la Communauté de communes du Pays de Bécherel a ainsi bénéficié d'une enveloppe de 1 817 846 € pour la période 2006-2009.

80% de cette enveloppe sera consacrée aux opérations d'investissement (volet 2) et 20% aux opérations de fonctionnement (volet 3).

- Dans le cadre de la mise en place du schéma de déconcentration de la Bibliothèque Départementale d'Ille-et-Vilaine, la commune de Bécherel a été retenue comme siège de l'antenne créée sur la partie ouest du Département. La construction du bâtiment commencera en 2007. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 1,4 M€ TTC.
- Par ailleurs, le Département prévoit des actions inscrites au plan quinquennal de modernisation des routes départementales dont la réalisation de la liaison Irodouër -Pleumeleuc (RD72) pour un montant de 1 M€ et la rénovation de la RD 68 Romillé -Pleumeleuc (830 000 €). Sont également prévus des travaux de rénovation du collège Jacques Prévert à Romillé, ainsi que la construction de l'école de musique du Syndicat Intercommunautaire de Musique pour une participation départementale de 483 250 €.
- Figurent dans le contrat des actions qui s'inscrivent dans des thématiques très diverses, avec des maîtrises d'ouvrage communautaire, communale ou associatives.
- Dans le domaine du développement économique, la Communauté de communes intervient dans le cadre du contrat de territoire pour dynamiser les aménagements des zones d'activités de Romillé et de Saint-Brieuc-des-Iffs dans le respect de la démarche Bretagne Qualiparc.
- En matière d'habitat, la Communauté a inscrit au contrat de territoire le lancement d'une étude Programme Local de l'Habitat courant 2007.

Contact: 

Carmen Toxé, attachée de presse - 02 99 02 35 95 - 06 73 38 84 00 - carmen.toxe@cg35.fr

Dossier de presse

Contrats de territoire

- En matière de développement culturel, deux actions phares pour le territoire sont programmées : la réalisation de la Maison du livre et la création d'une médiathèque intercommunale. Sont également inscrits dans le contrat, l'achat de mobiliers et de postes informatiques, de documents et périodiques pour les bibliothèques de certaines communes, des animations autour de la lecture publique et de la mise en réseau des bibliothèques, ainsi que le soutien à diverses associations et manifestations culturelles.
- Différents projets sont identifiés en matière sportive, dont la construction d'une salle des sports à Romillé, la rénovation de la salle de sports et la mise en place d'un parcours sportif à la Chapelle-Chaussée. Sont également prévus la création d'un terrain de football à Romillé, ainsi que le soutien aux associations sportives et à l'Office cantonal des sports.

Contact: 

Carmen Toxé, attachée de presse - 02 99 02 35 95 - 06 73 38 84 00 - carmen.toxe@cg35.fr

Répartition des enveloppes par territoire communautaire

Territoire communautaire concerné	Montant par territoire	Montant par habitant
CC ANTRAIN COMMUNAUTE	1 977 593	219 €
CC PAYS D'AUBIGNE	2 595 678	227 €
CC BAIE DU MT ST-MICHEL PORTE DE BRETAGNE	2 026 346	238 €
CC PAYS DE BECHEREL	1 817 846	204 €
CC BRETAGNE ROMANTIQUE	5 051 325	187 €
CC BROCELIANDE	2 026 979	146 €
CC PAYS DE CHATEAUGIRON	1 173 977	70 €
CC COGLAIS COMMUNAUTE	2 014 954	186 €
CC COTE D'EMERAUDE	1 000 000	59 €
CC PAYS DE DOL ET DE LA BAIE DU MT ST-MICHEL	2 584 374	194 €
CC FOUGERES COMMUNAUTE	7 197 794	173 €
CC GRAND FOUGERAY	1 000 000	213 €
CC PAYS GUERCHAIS	1 000 000	130 €
CC CANTON DE GUICHEN	2 124 030	93 €
CC PAYS DE LIFFRE	1 000 000	98 €
CC LOUVIGNE COMMUNAUTE	2 552 111	272 €
CC PAYS DE MAURE DE BRETAGNE	1 450 379	203 €
CC PAYS DE MONTAUBAN	1 305 317	145 €
CC PAYS DE MONTFORT	2 927 314	145 €
CC PAYS DE MOYENNE VILAINE ET DU SEMNON	3 396 248	147 €
CC CANTON DE PIPRIAC	2 398 059	187 €
CC PAYS DE REDON	4 724 337	172 €
CA RENNES METROPOLE	18 857 081	49 €
CC PAYS DE LA ROCHE AUX FEES	4 163 224	162 €
CC PAYS DE SAINT AUBIN DU CORMIER	2 557 162	229 €
CA SAINT-MALO AGGLOMERATION	11 354 707	128 €
CC PAYS DE SAINT MEEN	1 723 320	187 €
CC VAL D'ILLE	1 706 101	104 €
CA VITRE COMMUNAUTE	6 293 744	108 €
TOTAL enveloppe volet 2 et 3 pour 2006-2009	100 000 000	

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre en Ille-et-Vilaine

